



## Dette de loyer et assurance d'impayé

Par **inza**, le **04/02/2008** à **11:05**

Bonjour,

Je souhaite avoir des renseignements concernant ma situation.

J'ai loué un logement durant 3 ans et demi, mon propriétaire a souscrit une assurance loyer impayé. Durant cette location nous n'avons pas honoré certains loyers. Quand nous sommes partis nous ne devions plus rien l'assureur ayant réglé le gestionnaire de location.

Voilà que pratiquement 2 ans après (à une semaine près), je reçois un recommandé de l'assurance me demandant le remboursement de ma dette. Le gestionnaire a en effet remboursé l'assureur (vu les photocopies envoyées).

L'assureur me demande à ce jour 1400 euros plus 200 euros de frais.

Je souhaite savoir si l'assureur joue l'intox pour récupérer cet argent ou si il est dans son bon droit, il me menace de m'envoyer au tribunal.

Par avance merci.

Par **Jurigaby**, le **04/02/2008** à **12:58**

Bonjour.

Bien sur qu'il est dans son droit..

Vous croyiez quand même par que l'assurance allait jouer le rôle du père Noël et payer les loyers sans rien vous demander..